



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 27 février 2024

| Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal | Nombre de Membres présents à la séance | Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération |
|--|--|---|
| 19 | 18 | 18 |

Date de la convocation : 23 février 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 23 février 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le vingt-sept février à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-trois février deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur POTHÉRAT Frédéric

Secrétaire de séance : Madame LELIÈVRE Josiane a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 013 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES

Par délibération n° 2023 / 085 du 07 novembre 2023, le conseil municipal adoptait et arrêtait le règlement modifié des deux cimetières.

Monsieur le Maire propose de mettre ainsi à jour le 2ème paragraphe de l'article 11 dudit règlement : « Les emplacements réservés aux sépultures sont désignés par le Maire ou les adjoints ou agents délégués par lui à cet effet **et se suivent obligatoirement vis-à-vis des concessions préexistantes.**»

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- ADOPTER et ARRÊTER le règlement des cimetières tel que présenté ;
- DIRE que ce règlement sera affiché dans chaque cimetière.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOpte et ARRÊTE le règlement des cimetières tel que présenté ;
- DIT que ce règlement sera affiché dans chaque cimetière.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER



Date d'affichage de la présente délibération

Le 05 mars 2024